



# A.S.A. BOUCLES DE SEINE

## Team Jacques Minard



### REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

L'A.S.A. Boucles de Seine et le club automobile JACQUES MINARD de PONT-AUDEMER organisent **le 20<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL BOUCLES DE SEINE, le 14 octobre 2012**

sous les présidences d'honneur de :

M.DESTANS Jean-Louis  
M.BACHELOT Jean-Jacques  
M.LEROUX Michel  
M.MELLOT Thierry  
M.DENZEZ Michel  
M LEROY Dominique  
M.PINCON Daniel  
M.POUSSET Denis  
M. LUNEL Dominique

Président du Conseil Général de l'Eure  
Président de l'Office Municipal des Sports  
Maire de la ville de Pont-Audemer  
Maire de Brestot (Départ E.S.1)  
Maire d'Apperville-Annebault (E.S.1)  
Maire de Condé-sur-Risle (Départ E.S.2)  
Maire de St-Christophe-sur-Condé (E.S.2)  
Maire de Saint-Pierre-des-Ifs (E.S.2)  
Président du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie.

#### PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement** : 13 septembre 2012.....  
**Ouverture des engagements** : Dès parution du règlement.....  
**Clôture des engagements** : 1<sup>er</sup> octobre 2012.....  
**Parution du road-book** : 13 octobre 2012 de 8h30 à 18 h, Bar des Sports, rue de la République à Pont-Audemer.  
**Dates et heures des reconnaissances** : samedi 13 octobre 2012 de 9h à 19h 30.  
**Vérifications administratives** : salle d'Armes, pl. Ch. de Gaulle (voir art 1.3p) : samedi 13 octobre de 13h30 à 18h, salle au 1<sup>er</sup> étage.  
**Vérifications techniques** : Préau d'entrée Collège Pierre et Marie Curie, rue Augustin Hébert à Pont-Audemer (voir art 1.3p) de 13h45 à 18h30.  
**Parc fermé** : le 13 octobre à partir de 14h obligatoire après vérifications administratives et techniques **cour du Collège Pierre et Marie Curie. Obligatoire de disposer sous chaque voiture une bâche étanche.** Parc fermé la nuit.  
**Parking plateaux** : Parking fléché, rue Saint-Paul, fermé la nuit (700 m environ) du parking Complexe sportif. Réouverture du parking plateaux le dimanche 14/10 à 8h.  
**Parking assistance** : Parking du complexe sportif, plateaux **STRICTEMENTS INTERDITS** sur le parking du complexe sportif  
**1<sup>ère</sup> réunion des commissaires sportifs** : le 13 octobre 2012, salle d'Armes, 1<sup>er</sup> étage à 17h30.  
**Publication des équipages admis au départ** : Salle d'Armes, pl.de Gaulle, sur porte d'entrée à 19h30  
**Départ du 1<sup>er</sup> concurrent Podium** : à 8h30 le 14 octobre 2012.  
**Publication des résultats partiels** : tableau d'affichage podium de départ, rue Augustin Hébert (à côté du théâtre)  
Arrivée à : Pont-Audemer podium puis parc fermé, cour du collège Pierre et Marie Curie.  
**Publication des résultats du rallye** : tableau d'affichage, podium de départ, rue Augustin Hébert, 45 mn après l'arrivée du dernier concurrent.  
**Remise des prix** : Salle d'Armes, pl. de Gaulle, r.d.ch. 1h après l'affichage des résultats définitifs officiels.

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Boucles de Seine organisateur technique, et le Team Jacques Minard, organisateur administratif avec le Concours de la ville de PONT-AUDEMER, et le concours des communes de Brestôt, Apperville-Annebault, Condé-sur-Risle, St-Christophe/Condé, Saint-Pierre des Ifs organisent une épreuve automobile de bienfaisance et de soutien, avec le concours des concurrents, elle est dénommée :

**20<sup>ème</sup> Rallye Régional des Boucles de Seine, le 14 octobre 2012**  
**Coupe de France 2013 – coefficient 2**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° R 378 en date du : 4 septembre 2012 et approuvé par le Comité Régional Automobile de Normandie sous le N° 19-12 en date du : 1er juillet 2012

### Comité d'Organisation

Organisateur technique : ASA Boucles de Seine, M. Martial Saussaye, président.

Organisateur administratif : Team Jacques Minard, Mme Soizik Saussaye, présidente.

**Secrétariat du Rallye** : Réception des engagements : M. Dominique TESSE, 497, rue des Franches Terres – 27210 – BEUZEVILLE – Port. 06.23.75.39.06 - Fixe : 02.32. 56.61.05

ou ASA Boucles de Seine : Fixe : 02.31.32.89.71 – ou port M. Saussaye :06.07.55.07.70. mail :

[msaussaye@wanadoo.fr](mailto:msaussaye@wanadoo.fr) – ou Team Jacques Minard : 06.12.23.42.08. mail. : [ssaussaye@orange.fr](mailto:ssaussaye@orange.fr)

**Permanence du Rallye** : P.C. : le 14 octobre, salle d'Armes, pl. Ch. de Gaulle, à Pt-Audemer, 1er étage, salle n° 1. de 7h30 à 19h30

#### 1.1P. OFFICIELS

**Président du collège des Commissaires Sportifs** : Jacques Verrier lic. 13/05 -2205

**Membres** : Jean Bely lic. 13/18 -145422 - Michel Wico : lic. 13/03 - 2204

**Directeur de Course P.C.** : Hubert Vergnory lic.13/17 - 7092

**Directeur course adjoint P.C.** : Chantal Lebel lic. 13/18 - 54921

**D. Course adjoint administratif**: François Jardin lic. 13/03 - 20414

**Tricolore** : Jacky Françoise lic. 13/18 - 115323

**Damier** : Claude Larue lic. 13/09 - 17908

**Directeur d'E.S.1** : Lucien Varangle : lic. 13/07 -36384 **Adjoint D.C. E.S.1** : Francis Helye lic. 13/05 - 1752.

**Directeur d'E.S.2** : Thierry Coligneaux : lic. 13/14 - 8468 **Adjoint D.C. E.S.2** : Didier Denis lic. 13/05 - 162362.

**Médecin E.S.1** : Docteur Checkroun (urgentiste)

**Médecin Chef E.S.2**: Docteur Diallo (urgentiste)

**D.C. stagiaire E.S.1** : Denis Didier lic. 13/05 - 162362

**Commissaire technique responsable** : Francis BALLENGHIEN

lic.13/06-5641

**Adjoints** :

Francis LEBEL

lic.13/18-6019

Claude SIMEON

lic.13/17-9451

Patrick GUILLEUX

lic.11/11-55340

**Stagiaire** :

Jonathan JARDIN

lic.13/03-166047

**Responsable des commissaires** :

Jean KWASNY

lic.13/18-14846

**Relation concurrents (C.S.)** :

Danielle LE MASLE

lic.13/14-1087

Myriam MAWDSLEY

lic.13/03-11115

**Informatique temps** :

Pierrick/Sylvia SORIN

lic.13/14-4191/4190

**Président ASA Boucles de Seine**

Martial SAUSSAYE

lic. 13/11-7658

**Chargé des relations avec la presse** :

Soizik SAUSSAYE

lic.13/11-7662

**Juges de faits** :

Jean-Pierre PATIN

lic.13/13-4183

**et l'ensemble des officiels figurant ci-dessus** à l'exception des membres du collège des commissaires sportifs et les C.S. chargés des relations concurrents (conforme au règlement F.F.S.A.)

#### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 20<sup>ème</sup> Rallye Boucles de Seine compte pour la Coupe de France des Rallyes 2013.

Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie 2012.

#### 1.3P. VERIFICATIONS

**Vérifications administratives** : le samedi 13 octobre 2012 de 13h30 à 18h15 : salle d'Armes, pl.ch.de Gaulle, 1<sup>er</sup> étage, à Pont-Audemer. Les concurrents apposeront ensuite sur leur voiture les plaques rallye, panneaux de portières, t éventuelles publicités.

**Les vérifications techniques** : le samedi 13 octobre 2012, rue Augustin Hébert préau du Collège Pierre et Marie Curie à Pont-Audemer aux horaires suivants de 13h45 /à 18h30 précises pour tous les groupes.

Les vérifications finales seront effectuées au parc fermé, le dimanche 14 octobre 2012, cour du lycée Pierre et Marie Curie ; et les éventuels démontages au Garage Josquin, rue du Président Coty 27500 – Pont-Audemer. - Taux horaire de la main d'œuvre : 45€ TTC.

**Tout concurrent entrant au PARC FERME, devra impérativement disposer une bâche de protection sous le véhicule, dans la cour du lycée.**

### ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

### ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

#### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 20<sup>ème</sup> rallye BOUCLES DE SEINE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 1<sup>er</sup> octobre 2012.à 0 heure, (cachet de la poste faisant foi) accompagné **OBLIGATOIREMENT de son règlement par chèque** bancaire à l'ordre du : TEAM JACQUES MINARD à M. TESSE Dominique, 497, rue des Franches Terres, 27210 – BEUZEVILLE. Tél. 02.32.56.61.05 – Port. : 06.23.75.39.06 **Pour règlement en espèce, joindre obligatoirement le montant par chèque**, celui-ci sera restitué lors des vérifications administratives.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 60 au moins et 130 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 285 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 570 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### **3.3 Ordre des départs**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

Les assistances ne seront autorisées que dans les parcs prévus à cet effet et seront déterminées dans le carnet d'itinéraire (road-book), tout autre lieu sera interdit.

**Le concurrent est responsable de l'état des lieux après son départ.** Toutes infractions à cette obligation leur seront opposables (*frais de remise en état à leur charge*).

- Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents : de disposer sous chaque voiture de course **une bâche étanche** d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- **De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**

### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **4.6P. Plaques d'immatriculation**

Conforme au règlement standard FFSA (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012). L'identification des voitures se fera l'apposition de deux plaques (210x140mm), situées à l'avant de la voiture (angle sup droit du pare-brise, et l'autre à l'arrière à l'emplacement de la plaque d'immatriculation).

## **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le Rallye régional des Boucles de Seine représente un parcours de 167,700 km. Il est divisé en 3 sections dont 2 épreuves spéciales (E.S.) d'une longueur totale de 40,650 km  
E.S. 1.3.5. : 6,250 km x 3 = 18.750 km- E.S. 2.4.6. : 7,300 km x 3 = 21,900 km  
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

ES. 1.3.5 et ES.2.4.6: les reconnaissances sont réglementées et contrôlées. Toute forme d'excès constaté par les organisateurs en reconnaissance et faisant l'objet d'un rapport sera sanctionné (6.2.4 du F.A.)

Le numéro de reconnaissance vous sera remis avec le carnet d'itinéraire (road-book), **l'autocollant reconnaissance obligatoire, devra être apposé sur LA VITRE côté ARRIERE GAUCHE, SOIT côté CONCURRENT.**

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le : samedi 13 octobre 2012 de 9h à 19h. Nombre de passages limité à 3 maximum, vitesse à 50 km/h sur l'ensemble du parcours. Obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route.

**Tout retour en arrière, fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.**

**Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.**

**Contrôles et pointages réalisés par les organisateurs à divers endroits.**

**En dehors des dates et heures précisées au carnet d'itinéraires (road-book) et le règlement, les reconnaissances sont FORMELLEMENT INTERDITES.**

**Des contrôles après les heures autorisées seront organisés par des compositions d'équipes par tranches d'heures aidés des gendarmeries.**

- **Tranquillité publique – Excès de bruit, bruits nocturnes** – Tout excès de bruit de nature à troubler la tranquillité publique est interdit, de provoquer des bruits de nuit troublant le repos des habitants. **La prohibition des bruits ou excès de bruit s'étend dans les limites du présent règlement.**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont : la combinaison blanche, chasuble ou badge.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le : 14 octobre 2012 à 20h, salle d'Armes, r.de chaussée, place Charles de Gaulle à Pont-Audemer, 1 h après l'affichage officiel des résultats.

**Les concurrents qui ne se présenteront pas à la remise des prix ou non excusés auprès de l'organisateur administratif ou technique perdront leurs droits.**

Classement scratch :	1 <sup>er</sup> : 275€	2 <sup>ème</sup> : 250€	3 <sup>ème</sup> : 240€	4 <sup>ème</sup> : 230€	5 <sup>ème</sup> : 220€
	1 à 5	6 à 11	12 à 17	+ de 17	
<b>Classement par classes</b>					
1 <sup>er</sup> :	275€	275 €	275€	275 €	
2 <sup>ème</sup>		115 €	125 €	135 €	
3 <sup>ème</sup>		80 €	85 €	90 €	
4 <sup>ème</sup>			50 €	50 €	

Classes à 1 partant : 50% du prix

**Equipage féminin** : 1<sup>ère</sup> : 100€ + coupe - 2<sup>ème</sup> : 70€ + coupe - Total distribuable : 48.275€

**Classement inter-ASA** : 1 coupe - **Classement inter-écurie** : 1 coupe

**Commissaires** : 2 commissaires par tirage au sort : spéciale n° 1.3.5 : 1 chèque 15€ par commissaire

2 commissaires par tirage au sort : spéciale n° 2.4.6 : 1 chèque 15€ par commissaire ;  
présents au rallye Boucles de Seine (**signature du listing de présence le matin de l'épreuve.**)

### - SITUATION GEOGRAPHIQUE -

